

Procès-verbal
de la séance de la directrice générale
de la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 30 mars 2020

Procès-verbal de la séance de la directrice générale de la Commission scolaire des Sommets tenue le 30 mars 2020 à 14 h, au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES (en télétravail)

Édith Pelletier, directrice générale
Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Banville, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 14 H

La directrice générale, Édith Pelletier, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale, Édith Pelletier adopte l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2020.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2020 est approuvé.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

La directrice générale, Édith Pelletier, présente le projet de structure administrative des cadres et des directions d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

CONSIDÉRANT l'article 5.1.2 de la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire des Sommets (CSS) qui prévoit que tout projet de modification de la structure administrative de la CSS est soumis à l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) au plus tard en mars de chaque année ;

Procès-verbal
de la séance de la directrice générale
de la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que l'AQCS dispose d'un délai de 15 jours avant son adoption pour donner son avis sur le projet déposé ;

CONSIDÉRANT l'article 2.1.03 de la politique de gestion des cadres d'établissement de la CSS qui prévoit que le CRP des directions d'établissement doit être consulté sur tout projet de modification de la structure administrative, et ce, au plus tard en mars de chaque année ;

CONSIDÉRANT l'article 2.1.05 de la politique de gestion des cadres d'établissement de la CSS qui prévoit que l'ADÉÉ dispose alors d'un délai de 15 jours pour donner son avis sur le projet déposé ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et la gouvernance scolaire ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale assume depuis le 9 février 2020 les fonctions que la *Loi sur l'instruction publique* attribue au conseil des commissaires ;

Autorisation de la directrice générale :

SDG-2020-003

Le projet de document de consultation de la structure administrative des cadres et des directions d'établissement 2020-2021 est adopté tel que modifié.

La directrice générale autorise que les consultations soient faites auprès des instances concernées afin que le document final soit adopté par la directrice générale lors de la séance du 14 avril 2020.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 14 H 47.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

La directrice générale, Édith Pelletier propose la levée de la séance.

La directrice générale

La secrétaire générale